CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

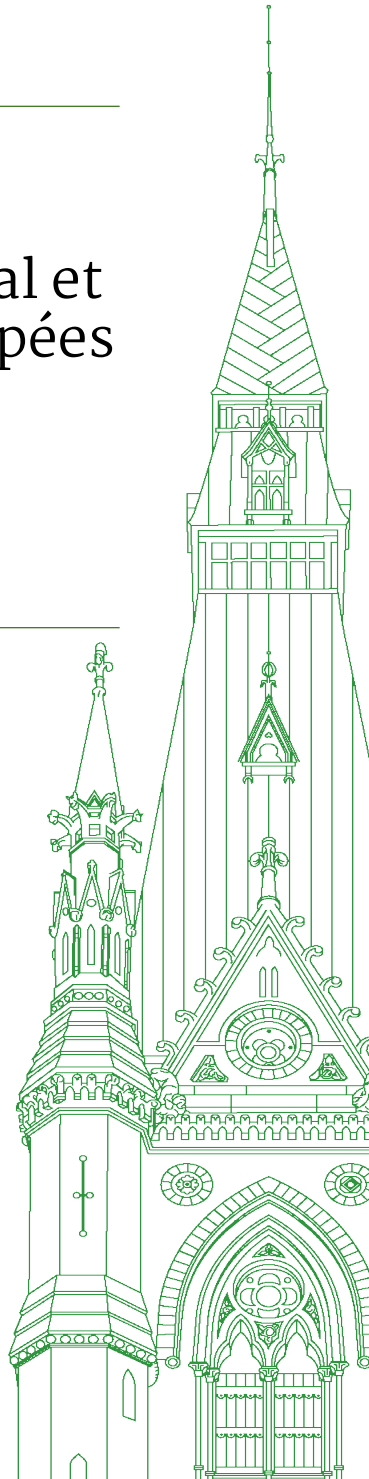
Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 049

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 20 octobre 2026



Président : Robert Morrissey

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mardi 20 octobre 2026

● (1100)

[*Français*]

Le président (Robert Morrissey (Egmont, Lib.)): Bonjour, membres du Comité. J'ouvre maintenant la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à la 49e réunion du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

[*Traduction*]

Conformément à l'ordre de renvoi reçu le mercredi 23 septembre 2026, le Comité se réunit pour examiner le projet de loi C-266, Loi concernant l'élaboration d'un cadre national concernant les métiers spécialisés et la mobilité de la main-d'œuvre.

La réunion d'aujourd'hui se déroule en mode hybride, conformément au Règlement de la Chambre. Les députés et les témoins participent en personne ou à distance au moyen de l'application Zoom.

Avant de commencer, je voudrais rappeler à toutes les personnes présentes dans la salle, y compris aux députés et aux témoins, de s'assurer d'avoir sélectionné le bon canal d'interprétation afin de pouvoir suivre pleinement les délibérations, que ce soit en anglais ou en français. Si vous participez virtuellement, veuillez cliquer sur l'icône du globe au bas de votre tablette Surface pour choisir la langue de votre choix. Il est important que les personnes qui ne sont pas parfaitement bilingues puissent participer pleinement à la réunion et comprendre les échanges, qu'ils se déroulent en français ou en anglais.

Par ailleurs, je rappelle à tous les députés de mettre leurs appareils en mode silencieux. Pour la protection de nos interprètes, veuillez ne pas toucher à la perche du micro. Veuillez adresser toutes vos observations et questions à la présidence et attendre que je vous nomme avant de prendre la parole.

Au cours de la première heure de la réunion d'aujourd'hui, nous entendrons des fonctionnaires du ministère au sujet du projet de loi C-266, Loi concernant l'élaboration d'un cadre national concernant les métiers spécialisés et la mobilité de la main-d'œuvre.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux représentants du ministère de l'Emploi et du Développement social. Nous accueillons Michael MacPhee, sous-ministre adjoint, Direction générale des métiers spécialisés, des jeunes Canadiens et des étudiants, et Jacinthe Arsenault, directrice générale par intérim, Direction des métiers et de l'apprentissage, Direction générale des métiers spécialisés, des jeunes Canadiens et des étudiants.

Vous disposerez chacun — ou peut-être tous les deux ensemble — de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire. N'oubliez pas de parler lentement afin que les interprètes puissent faire leur travail.

Nous allons commencer par vous, monsieur MacPhee. Vous avez un maximum de cinq minutes, si vous souhaitez faire une déclaration, et nous entendrons ensuite Mme Arsenault, si elle a également des observations à formuler.

Monsieur MacPhee, vous avez la parole.

Michael MacPhee (sous-ministre adjoint, Direction générale des métiers spécialisés, des jeunes Canadiens et des étudiants, ministère de l'Emploi et du Développement social): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-266, Loi concernant l'élaboration d'un cadre national concernant les métiers spécialisés et la mobilité de la main-d'œuvre.

Je comparais devant vous à titre de sous-ministre adjoint chargé des programmes de métiers spécialisés et d'apprentissage à Emploi et Développement social Canada, ou EDSC.

[*Français*]

La mobilité de la main-d'œuvre permet aux travailleurs des métiers spécialisés d'accéder à des possibilités d'emploi partout au Canada et aux employeurs de trouver la main-d'œuvre dont ils ont besoin. Elle favorise ainsi la croissance économique et la contribution à la réalisation de projets prioritaires, notamment dans les domaines du logement, des infrastructures, des transports, de la défense et de l'énergie.

Le secteur des métiers spécialisés au Canada fait actuellement face à d'importantes pressions sur sa main-d'œuvre. Les départs à la retraite et les nouvelles possibilités économiques stimulent la demande de main-d'œuvre, tandis que des facteurs tels que les droits de douane accentuent les difficultés liées à la main-d'œuvre. Selon nos projections, environ 1,4 million de postes pourraient être à pourvoir dans les métiers spécialisés d'ici 2033, dont près de 600 000 dans les professions du Sceau rouge.

Bien que les provinces et les territoires soient responsables des systèmes de formation et d'apprentissage et de la formation technique, le gouvernement fédéral joue un rôle important en appuyant le développement d'une main-d'œuvre qualifiée, certifiée, inclusive et mobile dans les métiers spécialisés.

● (1105)

[*Traduction*]

Premièrement, nous travaillons avec les provinces et les territoires pour les aider à remédier aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée, tout en tenant compte de leurs besoins économiques et régionaux respectifs. Deuxièmement, nous appuyons l'élaboration de normes nationales pour les métiers désignés Sceau rouge. La certification Sceau rouge favorise la mobilité des travailleurs d'une province ou d'un territoire à l'autre et donne aux employeurs l'assurance que les travailleurs possèdent les compétences requises. Troisièmement, nous faisons des investissements stratégiques pour soutenir l'apprentissage par l'octroi de subventions et de prêts, le financement de projets, l'adoption de mesures fiscales et le versement de prestations d'assurance-emploi. Enfin, nous menons des campagnes nationales de sensibilisation afin de promouvoir les aspects valorisants des métiers spécialisés et d'en faire une carrière de premier choix.

[*Français*]

Le gouvernement du Canada a récemment annoncé de nouveaux investissements majeurs dans les métiers spécialisés, des investissements pouvant atteindre 8 milliards de dollars, dans le cadre de l'initiative Une équipe Canada forte. Cette initiative vise à contribuer au recrutement, à la formation et à l'embauche de 80 000 à 100 000 nouveaux travailleurs dans les métiers du Sceau rouge au cours des cinq prochaines années.

Cette initiative s'appuie sur la collaboration déjà établie entre le gouvernement fédéral et ses partenaires provinciaux et territoriaux pour renforcer la main-d'œuvre dans les métiers spécialisés et favoriser sa mobilité. Les mécanismes de concertation existants, comme le Forum des ministres du marché du travail et le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage, nous permettent de poursuivre ensemble ces travaux.

[*Traduction*]

Grâce à l'élaboration d'un cadre, le projet de loi C-266 instaurerait un mécanisme officiel permettant de faire rapport sur les progrès réalisés et de cerner des occasions de favoriser davantage la mobilité de la main-d'œuvre dans les métiers spécialisés.

EDSC demeure résolu à travailler avec les provinces, les territoires, les partenaires autochtones, les employeurs, les syndicats et les autres intervenants afin de soutenir une main-d'œuvre solide et mobile dans les métiers spécialisés. Le ministère est également prêt à appuyer l'examen parlementaire du projet de loi C-266 en fournissant des renseignements factuels et techniques sur la mobilité de la main-d'œuvre ainsi que sur les mesures fédérales en vigueur.

Je vous remercie de votre attention. Ma collègue et moi serons heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur MacPhee.

Madame Arsenault, avez-vous...? Il n'y a donc qu'une seule déclaration préliminaire.

Dans ce cas, nous allons passer à la période des questions, en commençant par Mme Falk. Vous avez six minutes.

Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président, et merci aussi aux fonctionnaires du ministère de prendre le temps d'être ici. Je suis toujours heureuse lorsque nous avons la possibilité et l'occasion de vous recevoir et d'obtenir des réponses à certaines de nos questions.

Selon le parrain du projet loi C-266, cette mesure législative accorderait au gouvernement de nouveaux pouvoirs juridiques pour s'attaquer aux obstacles au commerce intérieur. J'aimerais savoir si, du point de vue du ministère, le projet de loi créerait de nouveaux pouvoirs juridiques que la ministre ne possède pas déjà.

Michael MacPhee: Le projet de loi prévoit un mécanisme permettant de faire rapport au Parlement sur les activités et les progrès en matière d'apprentissage dans les métiers spécialisés. Il nous donne l'occasion de rendre compte directement au Parlement des progrès accomplis, de combler les lacunes dans les métiers spécialisés et de mettre en évidence le travail qu'il reste à faire.

Rosemarie Falk: Cela ne répond pas vraiment à ma question. J'ai posé une question bien précise: le projet de loi crée-t-il de nouveaux pouvoirs juridiques que la ministre ne possède pas déjà?

Lorsque le parrain du projet de loi était ici, il a dit à quelques reprises — parce qu'on lui a posé la question plus d'une fois — que le projet de loi C-266 conférerait au gouvernement de nouveaux pouvoirs juridiques pour s'attaquer aux obstacles au commerce intérieur.

Pourriez-vous répondre à ma question sur les pouvoirs juridiques? Ce projet de loi accordera-t-il à la ministre de nouveaux pouvoirs qu'elle ne détient pas actuellement?

Michael MacPhee: Le seul pouvoir supplémentaire qu'il confère est celui de faire rapport au Parlement.

Rosemarie Falk: Concrètement, qu'est-ce que le projet de loi permettrait à la ministre de faire qu'elle ne peut pas déjà faire?

Michael MacPhee: Concrètement, le projet de loi vient renforcer un ensemble d'activités que nous avons déjà entreprises pour bâtir une main-d'œuvre qualifiée et améliorer la mobilité des travailleurs partout au Canada.

Rosemarie Falk: Merci.

Que fait actuellement le gouvernement fédéral pour cerner et éliminer les obstacles qui empêchent les travailleurs spécialisés d'exercer leur métier dans une autre province ou un autre territoire?

● (1110)

Michael MacPhee: Il y a deux ou trois choses que le gouvernement fait déjà dans ce domaine.

Dans les métiers spécialisés plus particulièrement, nous travaillons avec nos homologues provinciaux et territoriaux sur les questions de mobilité de la main-d'œuvre afin de déterminer les délais requis pour faire reconnaître les compétences professionnelles des travailleurs spécialisés — surtout dans les métiers qui ne relèvent pas du programme du Sceau rouge — et de mettre en place une garantie de 30 jours pour la certification des compétences lorsqu'une personne change de province ou de territoire.

Rosemarie Falk: Lorsque vous dites que vous travaillez avec les provinces et les territoires, à quoi cela correspond-il exactement? Parlez-vous simplement de consultations gouvernementales, ou s'agit-il de mesures concrètes? Y a-t-il des projets de loi, des accords ou des protocoles d'entente? En quoi consiste au juste ce travail?

Michael MacPhee: Après l'annonce de l'initiative Une Équipe Canada forte, nous avons organisé une série de 13 tables rondes avec divers intervenants à l'échelle du pays afin de comprendre les besoins, du point de vue...

Rosemarie Falk: Quand vous dites « intervenants », parlez-vous de...?

Michael MacPhee: J'entends par là les provinces, les territoires, les syndicats, les Autochtones...

Rosemarie Falk: D'accord. On ne parle donc pas des différents corps de métier, c'est-à-dire des travailleurs qui exercent ces métiers. On parle plutôt de collaboration intergouvernementale.

Michael MacPhee: Nous incluons les syndicats, les gens de métier qualifiés eux-mêmes...

Rosemarie Falk: Je vois. C'est donc en collaboration avec le gouvernement.

Michael MacPhee: Oui.

Rosemarie Falk: Quels programmes, accords et mécanismes EDSC utilise-t-il déjà pour collaborer avec les provinces et les territoires au chapitre de la certification des métiers spécialisés et de la mobilité de la main-d'œuvre?

Michael MacPhee: L'un des principaux mécanismes que nous utilisons déjà est le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage. Ce conseil est formé d'un représentant de chacune des 13 administrations et de deux représentants d'EDSC. Il s'agit d'un groupe de travail collaboratif dont l'objectif est de faire avancer la certification Sceau rouge partout au pays.

Rosemarie Falk: Quels en ont été les résultats?

Michael MacPhee: Actuellement, 54 métiers du Sceau rouge sont certifiés.

Je tiens à préciser qu'une certification Sceau rouge ne signifie pas qu'elle est reconnue dans les 13 provinces et territoires. Pour qu'un métier soit désigné Sceau rouge, il doit être reconnu dans au moins cinq d'entre eux.

Une collaboration est en cours au sein de ce groupe en vue d'élargir la certification Sceau rouge. Le Québec en est un bon exemple. Récemment, en 2025, six nouveaux métiers de mécanicien de véhicules automobiles ont été ajoutés à leur liste du Sceau rouge.

Rosemarie Falk: Quels travaux le ministère a-t-il menés pour déterminer quelles administrations ou quels métiers continuent de faire face aux plus grands défis en matière de mobilité?

Michael MacPhee: Ce sont les consultations que nous avons réalisées pour mieux comprendre les défis qui existent sur le terrain, les 13 consultations que j'ai mentionnées plus tôt.

Rosemarie Falk: Qu'est-ce qui en est ressorti?

J'essaie simplement de comprendre. J'entends parler de nombreuses consultations. J'entends beaucoup d'annonces et de mesures de la part du gouvernement libéral, mais sur le terrain, cela ne se traduit pas en actions concrètes. Je me demande simplement ce qui est ressorti de ces consultations jusqu'à présent.

Michael MacPhee: Comme je l'ai souligné précédemment, l'un des résultats est l'entente sur la mobilité de la main-d'œuvre qui prévoit une garantie de 30 jours pour la certification de...

Rosemarie Falk: C'est une entente, mais au-delà de cela...?

Le président: Merci.

[*Français*]

Monsieur Villeneuve, vous avez la parole pour six minutes.

Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur MacPhee et madame Arsenault. Je vous remercie d'être ici ce matin.

Comme on le sait, le Comité traite du projet de loi C-266, qui vise à réduire les obstacles pour les travailleurs sur différents plans, notamment celui de la reconnaissance des titres.

Ce matin, j'aimerais que vous me parliez un petit peu des progrès réalisés par le gouvernement pour favoriser l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle nationale.

Michael MacPhee: Comme je viens tout juste de l'expliquer, nous sommes en train de travailler avec nos partenaires partout au pays, non seulement les provinces et les territoires, mais aussi les syndicats et les autres partenaires qui sont impliqués et qui s'intéressent à la mobilité nationale.

Une des choses que nous venons tout juste de faire, c'est d'introduire l'idée que le processus de certification ou d'accréditation soit fait dans un délai de 30 jours lorsqu'un travailleur va d'une province à l'autre.

● (1115)

Louis Villeneuve: D'accord, merci.

Pouvez-vous m'en dire un petit peu plus sur les mécanismes qui existent actuellement pour soutenir la collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires? On sait qu'il y a le Québec, les autres provinces et les territoires. Comment se situe-t-on?

Michael MacPhee: Un des mécanismes primordiaux dans tout ça, c'est le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage. C'est là que nous travaillons directement avec les provinces et les territoires pour examiner les délais ou identifier les problèmes et les obstacles quand il s'agit de faire avancer les métiers spécialisés et d'harmoniser ceux-ci d'un bout à l'autre du pays. Ensemble, nous regardons non seulement les obstacles, comme je l'ai dit, mais aussi les examens qu'on fait passer pour l'obtention de la certification du Sceau rouge partout au pays. On a introduit des examens électroniques. Nous fournissons la base de données et le logiciel qui aident les provinces à faire passer les examens électroniquement.

Louis Villeneuve: Diriez-vous qu'actuellement, le travail qui est fait vous semble positif? Est-ce que ça avance à la vitesse que vous désirez?

Michael MacPhee: Nous aimerions toujours que ça avance plus vite, mais nous avons besoin de garder en tête que l'apprentissage est dans le domaine des provinces. Alors, nous travaillons directement avec les provinces et nous collaborons avec elles pour nous assurer, ensemble, que ça avance.

Louis Villeneuve: Dans le même ordre d'idées que la dernière question, comment le gouvernement fédéral peut-il continuer, lui, à soutenir un niveau de collaboration plus approfondi pour réaliser nos priorités communes? Ça revient un peu à ce dont nous parlions tout à l'heure, mais j'aimerais que nous allions un peu plus en profondeur là-dessus.

Michael MacPhee: L'idée, c'est qu'au lieu de seulement avancer à propos de faits communs auxquels il est facile de répondre, nous avons besoin de travailler plus directement avec les provinces pour établir une stratégie de trois à cinq ans comprenant des étapes à suivre et des responsabilités, toujours en gardant en tête que la formation et l'apprentissage sont dans le champ de compétence des provinces.

Louis Villeneuve: D'accord. On en revient souvent au champ de compétence des provinces, n'est-ce pas?

Michael MacPhee: Oui, absolument.

Louis Villeneuve: Je tiens à le faire remarquer.

Je vous poserais une dernière question, si vous me le permettez. Comment une main-d'œuvre élargie, qui sera obtenue en partie grâce à une mobilité accrue de la main-d'œuvre, va-t-elle nous aider à réaliser nos grands projets?

Michael MacPhee: Je pense qu'un des problèmes des grands projets, c'est qu'ils ne se font pas dans les grandes villes. Ils ne se font pas à Toronto, ni à Montréal, ni à Vancouver. Alors, la mobilité est extrêmement importante pour s'assurer que les métiers spécialisés sont disponibles dans le champ où on a besoin qu'ils soient.

Louis Villeneuve: D'accord.

Quelle analyse le gouvernement fédéral a-t-il effectuée sur l'incidence qu'aurait une mobilité accrue de la main-d'œuvre sur la construction des nouveaux logements?

Jacinthe Arsenault (directrice générale par intérim, Direction des métiers et de l'apprentissage, Direction générale des métiers spécialisés, des jeunes canadiens et des étudiants, ministère de l'Emploi et du Développement social): Il faudra que nous vous fournissions une réponse plus tard, car nous n'avons pas les chiffres pour répondre à cette question.

Louis Villeneuve: Je vous remercie.

Monsieur le président, c'est bon pour moi.

Le président: Merci.

Madame Larouche, la parole est à vous pour six minutes.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui pour parler de ce projet de loi.

Il y a quelque chose d'un peu particulier dans ce cas-là, vous l'avez bien dit, et c'est même quelque chose qui a été rappelé par l'ancien ministre du Travail: la formation de la main-d'œuvre est une compétence du Québec. Il y a eu des témoins du Québec qui sont venus ici l'affirmer. De plus, au Québec, nous avons un modèle unique, qui comprend les centres de formation professionnelle. J'irai d'ailleurs en visiter un, alors qu'il y aura une espèce de camp des métiers, durant le mois de novembre. J'irai voir un petit peu ce qui se passe.

Donc, comment voyez-vous ça? Là, vous dites que vous avez fait des tables rondes. Il y a eu 13 tables rondes. En avez-vous fait une au Québec, plus précisément?

Michael MacPhee: En effet, nous sommes en train d'engager des discussions avec le gouvernement du Québec directement. Nous avons eu trois ou quatre réunions pendant les deux derniers mois pour expliquer ce que nous essayons de faire, pour mieux apprendre les particularités du système du Québec et pour nous assurer que les efforts s'alignent sur le gouvernement du Québec et leurs champs de compétence.

● (1120)

Andréanne Larouche: En effet, au Québec, nous avons déjà cette vision et cette discussion avec le milieu de l'éducation et les syndicats. C'est un modèle quand même assez unique au Canada. Ça aussi, on est venu nous le rappeler.

Donc, vous êtes en train de faire des tables rondes, en ce moment, au Québec, n'est-ce pas?

Michael MacPhee: Oui.

Andréanne Larouche: D'accord.

Une autre chose a été soulevée par des témoins. La mobilité de la main-d'œuvre et la formation de la main-d'œuvre relèvent exclusivement du Québec et des provinces. De plus, nous avons déjà notre modèle en la matière et ça fonctionne, au Québec. C'est le Québec même qui est responsable de la formation professionnelle. C'est le Québec qui reconnaît les compétences. Dans ce contexte, comment fait-on pour éviter le double emploi? Est-ce qu'il y a des risques de double emploi dans le cadre du projet de loi C-266?

Michael MacPhee: Absolument, il y a des risques, et c'est le cas non seulement au Québec, mais partout au pays, vu que ce sont les provinces et les territoires qui sont responsables.

Alors, ce que nous essayons de faire, c'est d'offrir un complément à ce qui existe déjà. Par exemple, dans la province de Québec, ça concerne la façon dont on applique le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, ou PFIMS. Depuis 2017, nous avons négocié deux ententes bilatérales pluriannuelles avec le Québec. Ces ententes reconnaissent les particularités du système d'apprentissage du Québec, tout en nous permettant d'atteindre nos objectifs fédéraux. Autrement dit, les fonds du PFIMS sont acheminés par l'intermédiaire du réseau scolaire québécois, dans le respect du fonctionnement de l'apprentissage dans la province.

Andréanne Larouche: On sait aussi que les besoins, dans la question du marché du travail, varient beaucoup d'une région à l'autre. Alors, comment voyez-vous l'harmonisation qui est proposée dans ce projet de loi? Étant donné que les besoins sont tellement différents, cette harmonisation n'entraînera peut-être pas une amélioration pour tous. Est-ce qu'il y en a qui risquent de ne pas nécessairement voir leurs besoins en main-d'œuvre s'améliorer? Est-ce que c'est un risque, aussi?

Michael MacPhee: Quand il est question du marché du travail, c'est toujours varié d'un bout à l'autre du pays. Vous avez absolument raison. Ce qu'on voit souvent, c'est que les déficits qui existent dans une région ne sont pas les mêmes que ceux qu'on retrouve partout au pays.

Dans l'ensemble, on sait qu'il y a un déficit de main-d'œuvre spécialisée. Comme je l'ai dit au commencement, il y a environ 1,4 million de postes qui vont s'ouvrir dans les huit prochaines années. Alors, pour nous, il s'agit de travailler avec les provinces en entier, de les réunir pour qu'elles travaillent ensemble et cherchent des manières de soutenir la mobilité sans perdre leurs employés.

Andréanne Larouche: Une autre chose qu'on a entendue à propos de ce projet de loi, c'est la question des échéanciers qui sont prévus. On parle justement de faire une harmonisation et de permettre une mise en œuvre qui soit efficace. Est-ce que vous craignez que les délais prévus dans le projet de loi soient trop courts pour permettre une mise en œuvre efficace?

Madame Arsenault ou monsieur MacPhee, avez-vous quelque chose à ajouter sur la question des délais?

Jacinthe Arsenault: Vous parlez du délai de neuf mois, n'est-ce pas? En fait, nous sommes déjà en train de faire des consultations. Nous travaillons déjà avec les provinces dans le cadre du Forum des ministres du marché du travail et du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage. Donc, nous sommes déjà engagés là-dedans. Neuf mois, c'est vrai que ça arrive vite, mais je pense que c'est faisable.

Michael MacPhee: Nous allons continuer après, aussi.

Jacinthe Arsenault: Oui, nous continuerons.

Andréanne Larouche: Pour vous, étant donné que vous avez déjà commencé les consultations et que vous avez la possibilité de continuer après, ce n'est pas considéré comme un délai trop court, malgré tout ce qu'on a à harmoniser. Comme on le disait, c'est un champ de compétence qui relève de chaque province et de chaque territoire, et les besoins en main-d'œuvre sont différents. Malgré tout ça, neuf mois pour faire l'harmonisation et mettre tout ça ensemble, pour vous, c'est un délai qui est correct.

Michael MacPhee: Le délai de neuf mois, ce n'est pas pour l'harmonisation, c'est pour créer le cadre national.

● (1125)

Andréanne Larouche: D'accord.

C'est beau.

Le président: Merci, madame Larouche.

[*Traduction*]

Nous cédons maintenant la parole à M. Reynolds pour cinq minutes.

Colin Reynolds (Elmwood—Transcona, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être venus aujourd'hui.

Le programme national des normes du Sceau rouge est en place depuis des décennies. Je suis moi-même électricien certifié Sceau rouge depuis plus de 20 ans. En tant que titulaire du Sceau rouge, je peux me déplacer d'une province à l'autre sans problème.

Une fois ce projet de loi mis en œuvre, en quoi la situation sera-t-elle différente de ce que nous connaissons aujourd'hui ou de ce qui a prévalu au cours des quelque 20 dernières années d'existence du programme du Sceau rouge?

Michael MacPhee: En fait, l'année prochaine marquera le 75^{e} anniversaire du Sceau rouge. Vous avez tout à fait raison de dire qu'il existe depuis très longtemps, et c'est une excellente base sur laquelle s'appuyer.

Comme je l'ai déjà indiqué, l'intérêt de ce projet de loi réside dans la création de ce cadre et de cette possibilité de faire part au Parlement de nos préoccupations à mesure que nous faisons avancer les choses. Le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage, ou CCDA, travaille déjà dans ce domaine de manière très collaborative pour faire avancer les choses...

Colin Reynolds: C'est l'organe directeur qui a initialement mis en place le Sceau rouge. C'est également l'organisme de régie qui contrôle l'ensemble des formations, des programmes et des exigences pour obtenir le Sceau rouge.

À ce jour, les apprentis restent liés à leur province respective lorsqu'ils s'inscrivent au programme d'apprentissage. J'ai moi-même été apprenti au Manitoba et je ne pouvais pas quitter la province avant d'avoir obtenu ma certification du Sceau rouge. Je ne pouvais pas me déplacer d'une province à l'autre, même pour un simple contrat, sans nécessairement changer de résidence, mais simplement pour travailler dans une autre province à titre d'apprenti. Les gens ne peuvent tout simplement pas le faire.

Quelles consultations avez-vous menées? Dans ce projet de loi, y a-t-il des éléments qui inciteront les provinces à aller dans cette direction?

Michael MacPhee: C'est tout à fait pertinent de souligner que la mobilité de la main-d'œuvre est importante pour les apprentis, car elle leur permet de saisir toute possibilité d'emploi. C'est l'un des points dont nous discutons actuellement avec les provinces et les territoires. Il s'agit de voir s'il existe des moyens ou des mécanismes pour favoriser la mobilité grâce à la transférabilité, non seulement pour une certification du Sceau rouge, mais aussi pour permettre la progression dans ce domaine d'une province à l'autre. Nous menons actuellement des discussions à ce sujet.

Colin Reynolds: Lors de vos tables rondes, avez-vous fait participer le CCDA et les autorités provinciales qui régissent les programmes d'apprentissage?

Michael MacPhee: Oui, tout à fait.

Colin Reynolds: Quel genre de rétroaction avez-vous reçue de leur part? Y a-t-il une volonté de participer? Ce projet de loi va-t-il être l'élément qui les amènera à la table des discussions pour harmoniser cela?

Michael MacPhee: L'aspect unique du CCDA que je soulignerais est qu'il s'agit, d'une certaine manière, d'une coalition de personnes déterminées à aider. Ces directeurs de l'apprentissage de partout au pays reconnaissent la valeur d'une approche harmonisée et normalisée pour permettre la mobilité de la main-d'œuvre et pour permettre aux employeurs de comprendre que la personne qu'ils embauchent, peu importe où elle a reçu sa formation, a atteint un certain niveau de compétence.

Au sein du CCDA, on trouve un groupe qui perçoit très clairement la valeur et l'importance de poursuivre ce travail d'harmonisation, de progression et d'élaboration de normes durables et réalisables partout au pays.

Colin Reynolds: Quels autres commentaires avez-vous reçus des intervenants lors de vos tables rondes et de vos consultations? Quels sont les obstacles qu'ils vous ont signalés lors de ces consultations?

Michael MacPhee: L'un des principaux sujets dont nous avons discuté avec tous les intervenants est l'état actuel de la progression dans l'apprentissage.

En moyenne, un programme d'apprentissage du Sceau rouge devrait durer quatre ans, mais 32 % des personnes obtiennent leur certification du Sceau rouge en six ans. Sur une période de quatre ans, ce taux n'est que d'environ 18 %. Nos taux de progression sont très faibles. Notre principale préoccupation est donc de savoir comment mobiliser non seulement les provinces et les territoires, mais aussi les employeurs et toutes les parties prenantes afin de soutenir plus efficacement cette progression.

● (1130)

Colin Reynolds: L'un des enjeux à cet égard concerne l'emploi. Contrairement à la plupart des autres professions...

Financer l'apprentissage sans créer d'emplois, c'est mettre la charrue avant les bœufs. S'il n'y a pas d'emplois à pourvoir... Pour la plupart des programmes d'apprentissage, il faut accumuler environ 1 800 heures de travail par niveau pour valider ce niveau. S'il n'y a pas d'emplois à pourvoir, les apprentis ne peuvent pas continuer à progresser, contrairement à ce qui se passe avec un diplôme universitaire ou dans d'autres professions. On peut former des gens à l'avance pour qu'ils occupent un poste, mais l'apprentissage ne fonctionne pas vraiment ainsi. Je suis certain que c'est probablement là une grande partie de votre problème en ce qui concerne les taux d'achèvement.

Michael MacPhee: En effet, certains des principaux problèmes liés aux taux de réussite résultent des contraintes associées à la capacité de formation. Des milliers et des milliers de personnes sont sur des listes d'attente pour passer à la prochaine étape de leur formation en apprentissage. C'est l'un des éléments clés que nous essayons d'aborder de manière plus globale.

Un autre élément clé concerne les personnes qui suivent un stage pratique. Elles doivent quitter leur emploi pour suivre 8 ou 10 semaines de formation. Ce contrecoup financier les oblige à planifier un peu plus.

Colin Reynolds: Merci de votre générosité, monsieur le président.

Le président: Ce sont des questions très valables. Ils ont soulevé des points intéressants dont je n'étais pas au courant. Merci.

[*Français*]

Monsieur Joseph, la parole est à vous pour cinq minutes.

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Merci, monsieur le président.

Le service public fédéral repose sur des femmes et des hommes dévoués qui améliorent réellement les conditions de vie des Canadiens. Je vous remercie de votre engagement et de votre précieux travail au service des Canadiens.

Monsieur MacPhee, vous avez mentionné que le projet de loi instaurerait un processus officiel. Pouvez-vous nous en dire davantage sur cet élément?

Michael MacPhee: Ce que je voulais dire, c'est que nous sommes déjà en train de travailler avec les provinces et les territoires pour harmoniser les métiers spécialisés et trouver des manières d'accélérer la formation et la certification des travailleurs dans les métiers spécialisés.

Ce que ce projet de loi donne, c'est d'abord la création d'un cadre national. Ensuite, il précise exactement le temps dont on a besoin, c'est-à-dire neuf mois, pour remplir les engagements. De plus, il y a l'idée de faire rapport au Parlement à propos de ce cadre et des progrès réalisés.

Natilien Joseph: Merci.

Je vais continuer la discussion avec vous.

Pour aider les membres du Comité à bien comprendre la situation, pouvez-vous nous décrire le parcours d'un travailleur qualifié qui souhaite déménager dans une autre province pour exercer son métier? Où se situent aujourd'hui les principaux obstacles?

Michael MacPhee: Comme je l'ai mentionné il y a peu de temps, un des obstacles, c'est la formation. Il n'y a pas assez de places dans les formations pour procéder d'un niveau à un autre. C'est le premier obstacle qui est toujours soulevé.

Deuxièmement, il y a le coût pour retourner à l'école pour 10 ou 12 semaines. Si une personne perd son emploi, oui, elle aura de l'assurance-emploi, mais c'est 55 % de son salaire normal. Ça cause des problèmes pour certaines personnes qui ne sont pas capables de vivre de l'assurance-emploi seulement.

L'autre chose, c'est le fait qu'il n'y a pas toujours assez de compagnons pour suivre les apprentis pendant leur travail. Il y a un ratio qui doit être respecté, et, s'il n'y a pas assez de compagnons, on ne peut pas procéder.

Finalement, il y a aussi les employeurs. On a besoin de travailler de plus près avec les employeurs pour les encourager à embaucher des apprentis non seulement dans la première année, mais tout au long des années de leur progression.

● (1135)

Natilien Joseph: Merci.

Je vais continuer dans le même ordre d'idées en m'adressant à Mme Jacinthe Arsenault.

Plusieurs secteurs doivent faire face à des besoins importants en matière de travailleurs qualifiés. Dans quelle mesure une meilleure mobilité des travailleurs des métiers spécialisés peut-elle contribuer à répondre à ces pénuries?

Jacinthe Arsenault: Je vous remercie de la question.

En fait, étant donné les travaux et les grands projets en matière d'infrastructure, de logement, et tout ça, il y a des pénuries de main-d'œuvre partout au pays. La mobilité de la main-d'œuvre va aider, justement, à couvrir ces manques. L'harmonisation et l'utilisation du Sceau rouge peuvent aider à bouger les gens d'une province à l'autre pour pouvoir répondre aux besoins de main-d'œuvre.

Natilien Joseph: Y a-t-il des secteurs ou des régions où cet enjeu est particulièrement important?

Jacinthe Arsenault: Oui. Dans le monde de la construction en général, il y a des grands manques. On manque beaucoup de main-d'œuvre. Il y a aussi tout le côté minier, dans le Nord, par exemple en Saskatchewan. Pour les ressources naturelles en général, il manque des gens.

Comme M. MacPhee l'a dit, il va y avoir à peu près 1,4 million d'ouvertures de postes d'ici 2031. Donc, on a vraiment besoin d'avoir plus de gens qui sont certifiés. Le gouvernement fédéral promeut le Sceau rouge, justement parce qu'il facilite la mobilité de la main-d'œuvre, étant donné qu'il est reconnu partout au Canada.

Natilien Joseph: D'accord.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Joseph.

Madame Larouche, vous avez la parole pour deux minutes trente secondes.

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie beaucoup les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

C'est un projet de loi que nous étudions avec attention. Nous sommes tous conscients de la pénurie de main-d'œuvre. Nous sommes tous conscients du fait que, dans certains secteurs, on veut accélérer certaines constructions. Cependant, nous cherchons plus à nous assurer que c'est fait le mieux possible, dans le respect des compétences, et qu'on diminue les répercussions négatives du projet de loi.

Vous avez beaucoup parlé de formation de la main-d'œuvre. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons, au Québec, notre réseau de formation de la main-d'œuvre. Il faut rappeler que cette formation relève d'une compétence dont l'obtention date d'une entente qui a été signée en 1997 entre le Canada et le Québec, et qu'il y a déjà le chapitre 7, sur la mobilité de la main-d'œuvre, qui est prévu dans l'accord de libre-échange.

C'est pour ça qu'au printemps dernier, dans la mise à jour économique, des fonds avaient été promis pour l'initiative Une équipe Canada forte, des fonds destinés entre autres à la formation.

Bref, en quoi serait-ce utile, justement, que ces fonds soient transférés au Québec? Cette question de la formation, à quel point est-elle cruciale dans ce projet de loi?

Jacinthe Arsenault: Je vais répondre.

En fait, des 8 milliards de dollars, il y a 2 milliards de dollars qui sont réservés aux provinces et aux territoires. Il y a des discussions avec chaque province, dont le Québec. Ces fonds aideront entre autres à offrir plus de places pour la formation des apprentis. En effet, c'est aussi ça, le problème: il faut avoir plus de places. Ça va aider à avoir plus de gens sur le marché du travail, une fois qu'ils seront certifiés. Ça fait partie des 8 milliards de dollars.

Vous avez aussi parlé de transferts. Un des programmes qui étaient compris dans les 8 milliards de dollars est le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical. Nous faisons toujours des transferts au Québec pour celui-là, puisque nous reconnaissons que le Québec a une façon différente de former les apprentis. Nous avons ce programme depuis longtemps, nous avons toujours fait des transferts et nous allons continuer à en faire.

Andréanne Larouche: Oui, c'est ça. Justement, dans le cas des fonds pour l'initiative Une équipe Canada forte annoncés dans la mise à jour économique, l'Association de la construction du Québec a rappelé que ce n'était pas encore fait. Donc, il n'y a pas eu ces transferts au Québec. Elle attend ça avec impatience.

Sur ce, je pense que mon temps de parole est terminé, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: Veuillez répondre brièvement à la question de Mme Larouche.

Allez-y.

[*Français*]

Andréanne Larouche: Justement, madame Arsenault, vous avez réagi quand j'ai dit que les fonds n'avaient pas encore été transférés. Qu'en est-il?

Jacinthe Arsenault: En fait, les négociations commencent. Puisque le Québec vient d'avoir un nouveau gouvernement, ça va prendre un peu de temps. Cependant, tout est en place pour commencer les négociations.

● (1140)

Le président: Merci, madame Larouche.

[*Traduction*]

Monsieur Genuis, vous disposez de cinq minutes, s'il vous plaît.

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les fonctionnaires de leur présence.

Première question: ce projet de loi confère-t-il au gouvernement de nouveaux pouvoirs juridiques pour s'attaquer aux obstacles au commerce?

Michael MacPhee: Il n'y a pas de nouveaux pouvoirs juridiques propres aux obstacles au commerce. Ce que fait ce projet de loi...

Garnett Genuis: D'accord. C'est ce que je voulais savoir. Merci.

Je crois que vous avez dit à ma collègue que ce projet de loi prévoit un pouvoir de reddition de comptes. Est-ce exact?

Michael MacPhee: Il prévoit un mécanisme de reddition de comptes au Parlement.

Garnett Genuis: Il prévoit un mécanisme permettant au ministre de faire rapport au Parlement. Diriez-vous que ce mécanisme de reddition de comptes est le seul changement important?

Michael MacPhee: C'est le nouveau volet, en plus de la création du cadre en soi, qui nous fournit un mécanisme d'engagement continu.

Garnett Genuis: Mais vous pouvez mettre en place le cadre de toute façon. N'est-ce pas?

Michael MacPhee: Oui.

Garnett Genuis: Ensuite, en ce qui concerne ce qui est nouveau dans ce projet de loi, vous dites — et je pense que c'est ce que vous avez dit à ma collègue — qu'il prévoit un nouveau mécanisme de production de rapports. Est-ce exact?

Michael MacPhee: Oui.

Garnett Genuis: D'accord.

L'article 32(2) du Règlement de la Chambre se lit comme suit:

> Un ministre de la Couronne, ou un secrétaire parlementaire agissant au nom d'un ministre, peut déclarer qu'il se propose de déposer, en format papier ou électronique, tout rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement et, cela fait, le rapport ou autre document est réputé, à toutes fins, avoir été déposé à la Chambre, pourvu que les députés participant à distance transmettent le document au greffier de la Chambre avant leur intervention.

Le ministre a donc déjà le pouvoir de présenter des rapports. Est-ce exact?

Michael MacPhee: Je ne connais pas cet élément en particulier.

Ce que je disais à votre collègue, c'est qu'il fournit un mécanisme permettant à la Chambre de s'assurer que les députés reçoivent un rapport annuel, plutôt que d'obliger le ministre à décider de faire rapport ou non.

Garnett Genuis: Voici où je veux en venir: à l'heure actuelle, dans le Règlement, le ministre a le pouvoir de présenter tout document relatif aux responsabilités administratives du gouvernement. Il a donc déjà le pouvoir de déposer ce cadre. Rien ne l'en empêche. Le gouvernement pourrait préparer le cadre, et il a déjà le pouvoir de le déposer.

Qu'y a-t-il de nouveau dans ce projet de loi, alors, étant donné que le gouvernement a déjà ce pouvoir de dépôt?

Michael MacPhee: Je dirais que ce qui est nouveau ici, c'est qu'il y a une obligation de le faire, au lieu que ce soit exclusivement du ressort du ministre de décider s'il va ou non le déposer.

Garnett Genuis: D'accord. Ce que vous dites, c'est qu'il ne s'agit pas vraiment d'un pouvoir de dépôt, mais bien d'une obligation. Le ministre a déjà ce pouvoir, mais le projet de loi vise à créer une obligation de dépôt.

Pourriez-vous nous expliquer la nature de cette obligation? Si le ministre ne respectait pas cette obligation, par exemple, que se passerait-il ensuite?

Michael MacPhee: Cela dépasse la portée de ce dont je suis ici pour discuter. Cela relèverait du Parlement, de la loi. Le projet de loi n'a pas encore été finalisé, alors nous verrons s'il contient quoi que ce soit qui se rapporte à une sorte d'obligation.

Garnett Genuis: Y a-t-il effectivement, à l'heure actuelle, une obligation dans le projet de loi pour que le ministre dépose quoi que ce soit?

Michael MacPhee: Oui, le projet de loi prévoit une obligation de faire rapport...

Garnett Genuis: On dit que le ministre « établit un rapport », mais je suppose que la question sous-jacente est de savoir quelle est la définition d'une obligation. Si la loi dit que le ministre « établit un rapport », mais ne prescrit rien si le ministre ne le fait pas, est-ce vraiment une obligation?

Michael MacPhee: Je ne pense pas que ce soit de mon ressort.

Garnett Genuis: C'est peut-être une question plus philosophique, en toute honnêteté, monsieur MacPhee, mais j'essaie simplement de comprendre à quoi sert ce projet de loi, parce que vous avez dit que la production de rapports... Nous avons établi que le pouvoir de faire rapport existe déjà. Vous avez dit que le projet de loi établit une obligation de faire rapport, mais cette obligation est tout à fait inapplicable.

Pourquoi la ministre ne propose-t-elle pas simplement ce cadre et ne le dépose-t-elle pas maintenant, sans le projet de loi? Pourquoi la ministre ne le fait-elle pas tout de suite plutôt que d'attendre?

● (1145)

Michael MacPhee: Je pense que je vais devoir laisser à la ministre le soin de répondre à cette question.

La seule chose que je dirais, c'est que le ministère reconnaît l'importance de ce travail et a déjà entrepris des efforts...

Garnett Genuis: Oui, je pense qu'il y a beaucoup de travail à faire à cet égard.

Le président: Nous avons un peu dépassé le temps imparti.

Qui va prendre la parole en premier? Est-ce Mme Church ou Mme Nguyen?

Madame Church, vous avez cinq minutes à vous partager.

Leslie Church (Toronto—St. Paul's, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur MacPhee, nous vous remercions d'être ici et de nous avoir présenté certaines des ambitions d'EDSC dans le cadre de son travail visant à s'assurer que nous ayons les travailleurs qualifiés dont nous avons besoin pour l'avenir du pays.

Pas plus tard que la semaine dernière, je me suis entretenue avec des représentants du Canadian Union of Skilled Workers, qui représente environ 4 000 électriciens et techniciens de lignes électriques dans tout le pays. Ils m'ont parlé d'un partenariat entre Bruce Power et le Georgian College, qui offre maintenant un programme de formation en apprentissage.

Ils ont notamment souligné le point que mon collègue d'en face, M. Reynolds, a soulevé au sujet de la mobilité des apprentis, comme les compagnons d'apprentissage. Ils ont également fait état du manque de places en formation. Ils ont environ 20 places de formation, qui sont en forte demande. Il y a environ 600 demandeurs par année dans la collectivité où Bruce Power exerce ses activités seulement.

Comment un cadre comme celui-ci peut-il nous aider à atteindre notre objectif de veiller à ce que les petites collectivités régionales aient les possibilités et les emplois de longue durée que ces types de grands projets créent actuellement?

Michael MacPhee: Je vous remercie de la question.

Ce que je dirais, c'est que ce sont davantage les efforts déployés par Une équipe Canada forte dans son ensemble qui visent à atteindre cet objectif. La mobilité de la main-d'œuvre n'est qu'une partie de la solution.

Le travail que nous essayons de faire, en consultation et en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, vise à répondre directement aux préoccupations concernant le manque de places, le manque d'installations de formation et le manque d'occasions pour les personnes d'atteindre leurs objectifs, mais aussi à définir de manière plus proactive la proposition de valeur d'une carrière dans les métiers spécialisés plus tôt dans la vie des enfants, afin qu'ils y voient une carrière de premier choix pour leur avenir.

Cette loi crée le cadre dans son ensemble. Ce sont les efforts que le ministère a déjà entrepris, je dirais, en collaboration avec les provinces et les territoires, qui sont conçus pour renforcer cette capacité, éliminer les goulots d'étranglement qui existent actuellement et réduire le temps de formation... non pas réduire la qualité de la formation ou de ce qui est enseigné, mais passer de ces six années à quatre, comme prévu.

Chi Nguyen (Spadina—Harbourfront, Lib.): Merci beaucoup à vous deux de vous joindre à nous aujourd'hui.

Ce que j'entends notamment depuis plusieurs années maintenant, c'est que le défi de la mobilité de la main-d'œuvre ne concerne pas seulement le secteur de la construction, mais aussi d'autres secteurs, qu'il s'agisse des services professionnels, de l'ingénierie ou des services de soins de santé.

Alors que nous nous lançons dans ce processus pour essayer de combler nos pénuries de main-d'œuvre dans ce domaine, que tout le monde met la main à la pâte et qu'il est très clair qu'il y a là une énorme lacune, que pouvons-nous tirer de ce que nous faisons ici, en matière de coordination et de leadership, afin de l'appliquer à d'autres secteurs et d'autres endroits où nous pourrions également avoir des défis en matière de mobilité de la main-d'œuvre? Que pouvez-vous nous dire à ce sujet?

Michael MacPhee: Ce que je dirais à ce sujet, c'est que le travail que nous faisons déjà dans le domaine du Sceau rouge avec le CCDA et la collaboration avec les provinces et les territoires ont démontré qu'il existe un mécanisme pour créer un ensemble national de normes à partir desquelles tout le monde est évalué et pour créer une vision nationale à cet égard. Je dirais qu'il y a des leçons à tirer de cela dans d'autres secteurs clés.

Il s'agit de réunir dès le départ tous les secteurs concernés et d'établir un consensus à partir de la base afin de les cibler un groupe à la fois. Il ne sera probablement pas viable d'essayer de tout faire en même temps, et c'est pourquoi je recommanderais de cibler d'abord les domaines clés, puis de tirer parti de ces réussites.

● (1150)

Chi Nguyen: Je ne cesse de penser au secteur des soins de santé et à la façon dont cette transférabilité nous aidera à l'avenir. Comme il y aura des points sensibles, il est utile de réfléchir à ces éléments. Bien sûr, nous ne voulons pas nous immiscer dans les affaires provinciales, et nous voulons que tout le monde respecte les règles du jeu.

Merci.

Le président: Il vous reste 15 secondes.

Comme il nous reste un peu de temps et que nous avons terminé une série de questions, j'ai décidé d'accorder deux minutes supplémentaires à chacun des partis.

Nous allons commencer par M. Genuis, pour deux minutes, puis nous passerons au parti ministériel.

Garnett Genuis: Merci, monsieur le président.

Quelle est la proportion des gens de métier qui sont formés dans des établissements privés à but lucratif?

Michael MacPhee: Je n'ai pas ces données sous la main. Je me ferai un plaisir de les obtenir et de vous les transmettre.

Garnett Genuis: Pourriez-vous fournir au Comité les données sur le nombre de travailleurs de métier qui sont formés dans des établissements privés à but lucratif, des établissements publics et d'autres centres de formation?

Pourriez-vous aussi nous donner une idée de la ventilation en fonction des régions et des métiers? Par exemple, y a-t-il certains métiers où les établissements privés sont mieux placés que les autres pour transmettre les connaissances? Y a-t-il des régions qui sont plus dépendantes de ce genre d'établissements que d'autres?

J'aimerais avoir cette information, qui aidera à éclairer la réponse à ma prochaine question, qui est la suivante: quelles sont les répercussions de la décision du gouvernement de supprimer les bourses d'études pour les étudiants dans ces établissements privés?

Michael MacPhee: Comme je l'ai dit plus tôt, nous vous transmettrons cette information ultérieurement.

En ce qui concerne les subventions, je dirais que seuls certains établissements y ont normalement accès, et il s'agit d'établissements qui offrent des certificats ou des cours d'une durée de plus de deux ans ou de 60 semaines d'apprentissage en classe. Je pense que, pour ce qui est de l'utilisation du volet des subventions, ce ne sont pas toutes les organisations privées à but lucratif qui peuvent en...

Garnett Genuis: C'est exact. Il y a des programmes de courte durée qui autrement répondraient aux critères, et qui le font depuis de nombreuses années, mais qui voient leurs subventions retirées à cause de cette décision du gouvernement.

J'attendrai avec impatience ces renseignements complémentaires. Quand pensez-vous pouvoir nous les transmettre?

Michael MacPhee: Y a-t-il un délai standard?

Garnett Genuis: Un délai de deux semaines est-il raisonnable?

Michael MacPhee: Bien sûr.

Garnett Genuis: D'accord. Merci.

Le président: C'était son échéance, monsieur MacPhee, pour que ce soit clair.

Garnett Genuis: C'est ce qui a été convenu.

Le président: Personne ne s'y est opposé.

La parole est maintenant à Mme Church, qui dispose de deux minutes.

Leslie Church: Monsieur MacPhee, l'un des défis dans ce domaine tient au fait que les provinces détiennent le pouvoir en matière d'attestation. Lorsque nous réfléchissons à ce projet de loi, au cadre qu'il crée et aux possibilités de coordination qui en découlent, nous avons tous pour objectif d'accélérer la reconnaissance de la mobilité. Selon vous, quels sont les obstacles provinciaux à l'accélération du processus?

Où se situent certains des obstacles dans le travail que nous faisons en collaboration avec les provinces pour essayer de faire avancer les choses?

Michael MacPhee: Je pense que, d'un point de vue provincial, la capacité de formation — la capacité de production des établissements — est très préoccupante. Vous avez évoqué l'exemple de collèges qui disposent de 20 ou 30 places pour une formation alors que 600 personnes veulent s'y inscrire.

À la base, il s'agit de la capacité de formation, mais aussi d'avoir une vision d'avenir pour équiper ces étudiants en fonction de la façon dont ces métiers spécialisés seront utilisés. Il faut des approches novatrices en matière de formation, et il faut aussi de nouveaux équipements adaptés à l'avenir des métiers.

Leslie Church: Voyez-vous aussi des défis liés à la nécessité de créer une attestation commune en matière de santé et de sécurité? Y a-t-il d'autres obstacles que vous constatez également?

Je suppose que la capacité est un problème majeur, mais y a-t-il d'autres obstacles plus techniques à la mobilité et à l'accréditation?

● (1155)

Michael MacPhee: En ce qui concerne la mobilité, la santé et la sécurité au travail, même dans le cadre du Sceau rouge... Dans la mesure où nous pouvons attester des compétences d'une personne dans ce métier spécialisé, pour ainsi dire, toute exigence provinciale, comme la santé et la sécurité au travail, peut quand même causer des retards dans la mobilité de la main-d'œuvre. C'est pourquoi il y a du travail qui se fait dans ce domaine également.

Leslie Church: Merci.

Le président: Merci, madame Church.

[*Français*]

Madame Larouche, vous avez deux minutes.

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, monsieur le président.

Tout à l'heure, j'ai parlé de l'Association de la construction du Québec, qui a expliqué avoir besoin des fonds pour développer et continuer de développer son réseau de formation. Dans le groupe de témoins suivant, la FTQ-Construction est venue expliquer le modèle du Québec, un système unique au Canada. Ce syndicat s'est aussi exprimé sur certains défis. Plus concrètement, il a parlé de l'harmonisation des régimes de retraite, par exemple, en se demandant comment on allait pouvoir arriver à ça. Il a aussi expliqué qu'au Québec, l'adhésion syndicale est obligatoire, ce qui rend aussi le régime du Québec différent.

Dans ce que vous avez observé jusqu'à maintenant dans les échanges avec les représentants du Québec, est-ce que ce sont des points qui ont été abordés? Parler de régime de retraite et d'adhésion syndicale, ce n'est quand même pas simple. Donc, comment est-ce qu'on va réussir à faire entrer tout ça dans ces discussions, dans ce cadre?

Michael MacPhee: Dans ce cas, nous avons besoin de regarder les défis ou les enjeux un par un. Vous avez parlé des régimes de retraite. C'est quelque chose qui va prendre plus de temps si nous engageons un dialogue là-dessus. Pour nous, ce qui est important, comme vous l'avez dit, c'est d'engager un dialogue avec le gouvernement du Québec ainsi qu'avec les autres provinces pour que nous puissions transférer les fonds qui sont disponibles aux provinces et qui sont nécessaires pour qu'elles puissent faire leur part du travail.

Andréanne Larouche: Le chiffre qui a été évoqué par la FTQ-Construction, c'est 16 000 diplômés. On a aussi parlé d'ententes avec l'Ontario.

Donc, il y a des choses qui se font déjà. Qu'est-ce qui reste à faire? Malgré tout ce qui est en place, vous sentez encore le besoin de développer tout ça.

Jacinthe Arsenault: En fait, nous essayons de nous appuyer sur ce qui est déjà fait pour aller plus loin. Il y a aussi des choses qui se font entre provinces. Par exemple, l'Ontario a fait des choses avec la Nouvelle-Écosse pour reconnaître d'autres métiers, comme en santé ou en ingénierie. Donc, nous pouvons renforcer ce qui est déjà fait.

Pour le Québec, c'est sûr qu'il y a des choses différentes. Il y a la langue, aussi, qui est un enjeu.

Nous ne voulons pas empiéter sur les champs de compétence des provinces. Nous voulons juste bâtir pour qu'il y ait une meilleure harmonisation et pour que chacune des parties soit gagnante.

Le président: Merci, madame Larouche.

[*Traduction*]

Avant de terminer cette série, j'aimerais poser une question, chose que je fais rarement.

Monsieur MacPhee, dans vos commentaires, vous avez dit que le projet de loi introduirait un processus officiel. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur le processus auquel vous avez fait référence?

Michael MacPhee: Il y a deux ou trois choses que le projet de loi introduit. Il met en place un cadre national. L'article 4 du projet de loi prévoit le dépôt du cadre national, qui prévoit la présentation de rapports au Parlement.

C'est ce que je voulais dire quand je parlais d'un processus formel. Il s'agit du dépôt, de la publication, des rapports d'étape et du contenu.

Le président: Merci.

Je tiens à préciser qu'il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Les députés choisissent de présenter à la Chambre ce qu'ils jugent prioritaire. Soyons clairs: il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par un député pour mettre en évidence une question qui lui tient à cœur.

Sur ce, je remercie les témoins de leur présence.

Nous allons suspendre la séance quelques instants avant de passer à la deuxième partie de la réunion.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca